



République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 028-212803910-20260408-DELIB_2026_034-DE



Délibération N° **2026-034**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 08 avril 2026

Conseillers en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Objet : Administration générale – Désignation du correspondant « élus » au CNAS – mandature 2026/3032

Le mercredi 08 avril 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 30 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland SCHACH, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRÉSENTS : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Robert FORTIN, M. Thierry FLEUREAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Angélique DUPRÉ, M. Arnaud LANGLOIS, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Frédéric BERTEAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Sylvain RÉMY, Mme Sheridan GOUARD, M. Bruno GUITTARD, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

ABSENT EXCUSÉ : Mme Delphine BRETON

ABSENTS : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Delphine BRETON à M. Laurent LECLERCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse PINCELOUP

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-099 du 27 mai 2020 relative à la désignation d'un prestataire pour l'action sociale à destination des agents de la Municipalité,

Considérant que la Collectivité doit nommer deux délégués un « élu » et un « agent »,

Considérant que la délégué « agents » est Madame Cécile Henchour,

Considérant que suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, il a y lieu de procéder à la désignation d'un délégué « élus » au sein des élus,

Considérant les candidatures suivantes :

- Monsieur Roland SCHACH (maire),

Aucun autre élu ne faisant acte de candidature, il est procédé au vote.

Considérant les résultats suivants :

- M. Roland SCHACH - 18 voix

Après avoir entendu, en séance, le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 5 abstentions : *M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mhsine IALLOUCHEN*)

- **PROCLAME** les résultats suivants :
 - M. Roland SCHACH – 18 voix
- **DÉSIGNE** comme délégué « élus » de la commune de Toury au CNAS :
 - Monsieur Roland SCHACH
- **RAPPELLE** que la délégué « agents » est Madame Cécile HENCHOUR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes se rapportant à la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Roland SCHACH



La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse PINCELOUP



Acte rendu exécutoire :

- Affiché le : 25/4/2026
- Transmis au représentant de l'État le : 25/4/2026

Le Maire,

Roland SCHACH

